



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, 11 avril 2019

Communiqué de presse

LE PRÉFET INTERDIT LES MANIFESTATIONS DANS LE CENTRE-VILLE DE LILLE LE SAMEDI 13 AVRIL



Michel Lalande, préfet du Nord, a signé ce jour un arrêté d'interdiction de manifestation et de rassemblement revendicatif dans le centre-ville de Lille pour la journée du samedi 13 avril. Tout regroupement sera donc proscrit entre le boulevard de la liberté, la rue nationale et les deux gares centrales. Un seul objectif : concilier liberté de manifester, liberté de circulation et sécurité.

Si la liberté de manifester est garantie par la constitution, elle doit s'articuler avec la liberté de circuler et la sécurité de tous. Or, les derniers rassemblements ont donné lieu à des débordements systématiques caractérisés par des dégradations volontaires et des violences graves à l'encontre des forces de l'ordre.

L'absence de compromis avec les organisateurs qui, pour certains, font le choix de la violence en admettant au sein des cortèges des individus masqués et agressifs a contraint le préfet à faire le choix de la sécurité et de la conciliation en proposant un itinéraire de substitution évitant l'hypercentre.

Le caractère radical et répétitif des agissements illégaux et violents survenus ces dernières semaines excèdent le cadre de la liberté de manifestation. Face à ce désordre organisé, le préfet fait le choix de préserver efficacement et de manière proportionnée l'ordre public.